

# **Nombre de formations destinées aux professionnels sur le patrimoine bâti (professionnels = employés communaux/salariés/élus)**

## **Description**

Cet indicateur précise le nombre de formations mises en œuvre par le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, les communes et communautés de communes du territoire, par les associations spécialisées ou organismes professionnels du Nord-Pas de Calais.

Il s'agit de formations sur l'éco-rénovation et/ou la restauration du patrimoine bâti ancien (avant 1948) à destination des élus et des professionnels (toutes personnes salariées : artisans, agents des collectivités, personnes en réinsertion) susceptibles d'exercer sur le territoire du Parc.

On entend par éco-rénovation le fait de rénover un bâtiment en l'adaptant aux nouvelles réglementations thermiques. Ainsi, les travaux ont lieu en tenant compte de l'environnement (bioclimatisme, intégration paysagère), de la provenance et mode de fabrication des matériaux employés (matériaux naturels à faible impact environnemental, ou adaptés aux problématiques des matériaux traditionnels), et en utilisant des énergies renouvelables pour rendre le bâtiment plus économe en

ressources (chauffage, éclairage, eau, etc.).

On entend par restauration le fait de restaurer à l'identique ou en veillant à une certaine harmonie architecturale. Il s'agit de redonner à un bâtiment sa cohérence historique et architecturale en lien avec les caractères identitaires du territoire et son environnement. Si la restauration doit modifier l'usage du bâtiment, celle-ci se fera en respectant ces caractéristiques.

Somme des formations destinées aux professionnels sur le patrimoine bâti (professionnels = employés communaux/salariés/élus) susceptibles d'intervenir sur le territoire du Parc. Décompte, quand c'est possible du nombre de formations sur l'éco-rénovation et du nombre de formations sur la restauration.

## Contexte / Analyse

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale possède un patrimoine bâti traditionnel rural des plus intéressant et encore bien préservé. Le territoire a candidaté avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais à l'appel à projets Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, candidature qui a été retenue. La candidature vise, entre autre, à s'appuyer sur l'existant et donc ce patrimoine, pour le rendre thermiquement plus performant, sans le dénaturer. Ce patrimoine bâti rural est aujourd'hui menacé par le manque d'entretien, l'utilisation de techniques et de matériaux inadaptés et par la non prise en compte de l'intérêt patrimonial. Afin de le préserver, la mobilisation, la sensibilisation et la formation de tous les acteurs sont nécessaires, notamment pour la rénovation efficace de ce type de bâtiment. Le Parc naturel régional des Caps et Marais

d'Opale s'intéresse d'abord au patrimoine d'avant 1948 car, après cette date, les matériaux employés sont généralement plus industriels, standardisés et les constructions plus énergivores et moins respectueuses de l'environnement.

En 2013, 12 formations ont été proposées aux professionnels. Dans les deux ans à venir, il faudra proposer davantage de sessions de formations.

## Limites d'interprétation

Les partenaires ne peuvent fournir la provenance géographique des participants aux formations listées. Les formations peuvent avoir lieu hors du PNRCMO mais accueillir des personnes exerçant sur le territoire du Parc. Toutefois, nous limitons l'indicateur aux formations proposées en région.

## Résultats



Source : PNRCMO 2017

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



# Pour en savoir plus

[Site de l'ADEME \(Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie\)](#)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017